

AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE

En abrégé : **A.C.A.**

Société par actions simplifiée au capital de 231.840€

Siège social : 2-4 impasse Victoria 03200 VICHY

344 145 503 RCS CUSSET

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 29 JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet,

La société AUDIT FINANCE ET CONSEIL, en abrégé AFC,

Société par actions simplifiée au capital de 1.043.165€, ayant son siège social à CURNON D'Auvergne (63800), 19 rue de Sarliève, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 410 191 522, représentée par Monsieur Thierry POUYET, en sa qualité de Président,

Associée unique de la Société AUDIT, CONSEIL, ASSISTANCE sus-désignée,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire ;
- Modification du paragraphe de l'article 16 des statuts, relatif aux Directeurs Généraux de la Société ;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Michel BELLE de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

- **Monsieur Thierry POUYET,**
Né à CLERMONT-FERRAND, le 29 décembre 1979
De nationalité française
Demeurant à PÉRIGNAT-LES-SARLIÈVE (63170) - 9 rue du Château d'Eau.

Monsieur Thierry POUYET accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée unique décide de modifier comme suit le paragraphe de l'article 16 des statuts, relatif aux Directeurs Généraux de la Société :

ARTICLE 16 - DIRECTION DE LA SOCIETE

[...]

Directeur général :

« Le président est assisté d'un ou plusieurs directeurs généraux qui sont soit des personnes physiques salariées ou non de la société, soit des personnes morales associés ou non de la société. Les termes « le directeur général » désignent un ou plusieurs directeurs généraux. »

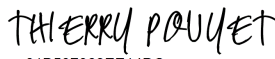
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique et le Président nouvellement nommé.

NOM	SIGNATURE
L'Associée unique Société AUDIT FINANCE ET CONSEIL <i>Représentée par Monsieur Thierry POUYET</i>	Signé par :  01B507063EE14DC...
Monsieur Thierry POUYET* Président nouvellement nommé <i>*La signature des présentes par Monsieur Thierry POUYET emporte acception par lui des fonctions de Président de la Société</i>	Signé par :  01B507063EE14DC...